

Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire



FORMATIONS



2024



FDC 71

Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE

Tél. 03 85 27 92 71 - E-mail : fdc71@chasseurdefrance.com

Site Internet : www.chasse-nature-71.fr

Coordonnées GPS : 46°26'25.50 N 4°51'44.74 E

Association loi 1901, agréée de protection de l'environnement

FORMATIONS 2024

REMISE A NIVEAU DECENNALE A LA SECURITE	2 février, 26 avril, 27 avril, 10 mai, 31 mai, 7 juin, 5 juillet, 13 septembre, 15 novembre	p. 2-3
CONNAISSANCE DES CERVIDES ET DES PRATIQUES DE CHASSE INDIVIDUELLE	25 mai	p. 4
BIOLOGIE ET SUIVI DES GRANDS PREDATEURS	20 avril	p. 5
CONNAISSANCE DU GIBIER D'EAU ET CREATION DE NICHOS avec l'ACF-ADCGE 71	24 février	p. 6
REGULATION DES CORVIDES A TIR	1 ^{er} mars	p. 7
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR avec l'APASL	Théorie : 27 ou 29 juin Pratique : 6 juillet	p. 8
CONSULTATIONS PUBLIQUES	20 avril	p. 9
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE	23 mars	p. 10
GARDE-CHASSE PARTICULIER avec l'OFB et l'ADGCPSL	2 mars, 30 mars et 4 mai	p. 11-12
CHASSE A L'ARC avec CHASSARC 71	1 ^{er} juin	p. 13
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE	8 juin	p. 14

CONDITIONS D'ACCES ET D'INSCRIPTION

Les formations sont organisées par la FDC 71. Elles sont destinées aux chasseurs ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la FDC 71. Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisée ou d'autres organismes.

L'accès à un stage doit faire l'objet d'une **inscription préalable**, le plus tôt possible, auprès de la FDC 71. Pour les adhérents de la Fédération, l'**inscription en ligne** aux sessions de formation est à privilégier à partir de l'Espace Adhérents sur le site internet de la FDC 71 (www.chasse-nature-71.fr). Les formations sont consultables à partir de la rubrique « Formations ». Une inscription via un **bulletin d'inscription** complété et retourné à la FDC 71 est également possible. Il est notamment disponible en dernière page de ce livret.

La pédagogie est gratuite. Une participation financière est demandée afin de contribuer aux frais de consommables et de documentation remise à l'issue de chaque formation.

Suite à votre inscription, vous recevrez une convocation dans laquelle sera demandée la participation financière. La confirmation d'inscription sera effective uniquement à réception du règlement. En cas d'absence (non justifiée au préalable) d'un candidat, la participation financière ne sera pas restituée.

La FDC se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant.



REMISE A NIVEAU DÉCENNALE A LA SÉCURITÉ (obligatoire pour tous les chasseurs)

DATES : 16 sessions prévues (par ordre chronologique)

Vendredi 2 février à Bourbon-Lancy : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 26 avril à Viré : 14h00-17h30

Samedi 27 avril à Viré : 9h00-12h30

Vendredi 10 mai à Mervans : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 31 mai au Creusot : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 7 juin à Salornay-sur-Guye : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 5 juillet au Creusot : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 13 septembre au Creusot : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 15 novembre à Viré : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

OBJECTIFS :

Dispenser aux chasseurs la formation obligatoire instaurée par la loi du 24 juillet 2019 précisée par l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique. Cette formation consiste en une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité dans le but de réduire le nombre d'accidents.

Chaque chasseur doit suivre cette formation dans un laps de temps de 10 ans sans quoi il ne pourra plus valider son permis de chasser sur le territoire national.

La FDC 71 propose des sessions de formation en présentiel (dates et lieux ci-dessus) mais la formation remise à niveau décennale à la sécurité peut être également suivie en distanciel à partir d'un lien sur internet (accessible à partir de l'Espace adhérents) qui permet de suivre, à votre rythme et à votre domicile, les 4 modules.

PUBLIC : Chasseurs adhérents à la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire

PROGRAMME

Le contenu pédagogique a été défini par la Fédération nationale des chasseurs avec l'avis de l'Office français de la biodiversité ; il est identique pour toute la France.

Cette remise à niveau obligatoire prend la forme d'apports théoriques mais aussi de mises en situation par des vidéos reconstituant des faits réels. Elle se compose de modules et se déroule sur environ 3 h 30.

Module 1 :

- Comprendre le pourquoi de cette formation et ses enjeux pour le monde de la chasse
- Bilan de la saison 2022/2023 en termes d'accidents

Module 2 :

- Immersion dans des cas concrets, grâce à des reconstitutions d'accidents réels en vidéo réalisées par Cinématir.

Module 3 :

- Récapitulatif des consignes de sécurité individuelles
- Comportement à adopter pour prévenir les risques d'accidents et incidents

Module 4 :

- Présentation du réseau fédéral français
- Présentation des mesures obligatoires en matière de sécurité des chasseurs et des non-chasseurs inscrites au Schéma départemental de gestion cynégétique.

NOMBRE DE PLACES : 30 par session	RESPONSABLE DE FORMATION : Edouard BUISSON
INFOS PRATIQUES : Lieux : Bourbon-Lancy (complexe Marc Gouthéraut) Le Creusot (centre de formation du permis de chasser) Mervans (chalet de chasse) Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne (salle communale) Salornay-sur-Guye (salle polyvalente) Viré (siège de la FDC 71)	INTERVENANTS : Céline DRION (FDC 71) Edouard BUISSON (FDC 71) Stéphane CAMUS (FDC 71) Robin GREMILLON (FDC 71) Franck JACOB (FDC 71) Anthony MORLET (FDC 71)

CONTACT : Edouard BUISSON au 06.77.10.83.98 (programme)
ou Aurélie MASELLI au 03.85.27.92.71 (inscription)



CONNAISSANCE DES CERVIDES ET DES PRATIQUES DE CHASSE INDIVIDUELLE

DATE :

Samedi 25 mai (8h00 - 12h00)

OBJECTIFS :

Apporter des connaissances aux chasseurs sur la biologie des cervidés et sur les pratiques de chasse à l'affût et à l'approche

PUBLIC :

Tout public

PROGRAMME

Biologie et gestion des cervidés :

- Biologie du cerf élaphe et du chevreuil (reproduction, détermination des classes d'âge par la dentition...)
- Gestion des cervidés (notion de territoire grand gibier, plan de chasse, prévention des dégâts agricoles et forestiers...)

La chasse à l'affût et la chasse à l'approche :

- Réglementation
- Conseils pratiques et techniques pour ces modes de chasse
- Notions de balistique
- Ethique de chasse et recherche du gibier blessé

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Robin GRÉMILLON <i>Suppléant : Stéphane CAMUS</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Robin GRÉMILLON (FDC 71) Intervenants extérieurs

CONTACTS : Robin GRÉMILLON au 06.08.84.52.74 (programme)
ou Aurélie MASELLI au 03.85.27.92.71 (inscription)



BIOLOGIE ET SUIVI DES GRANDS PREDATEURS

DATE :

Samedi 20 avril (8h00 – 12h00)

OBJECTIFS :

Informier et sensibiliser les chasseurs sur ces espèces protégées et sur leurs suivis

PUBLIC :

Tout public

PROGRAMME

Biologie et législation du Loup gris et du Lynx boréal :

- Historique de ces espèces en France
- Biologie et mœurs
- Cadre législatif
- Evolution des effectifs
- Suivis scientifiques

Présentation du Réseau Loup/Lynx :

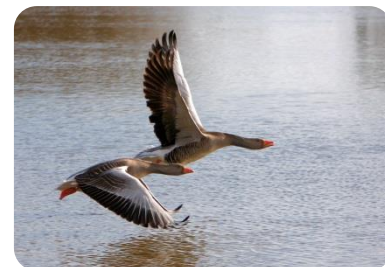
- Organisation et fonctionnement

Les bases du piégeage photographique :

- Réglementation
- Différents matériels et leurs caractéristiques
- Techniques de pose
- ...

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Robin GRÉMILLON <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Robin GRÉMILLON (FDC 71)

CONTACTS : Robin GRÉMILLON au 06.08.84.52.74 (programme)
ou Aurélie MASELLI au 03 85 27 92 71 (inscription)



CONNAISSANCE DU GIBIER D'EAU ET CREATION DE NICHOURS

DATE :

Samedi 24 février (8h30 - 12h00)

OBJECTIF :

Informers les chasseurs sur les oiseaux d'eau et la chasse du gibier d'eau.
Créer avec les chasseurs des nichours.

PUBLIC :

Tout public

PROGRAMME

1^{ère} partie en salle :

Connaissance des espèces : biologie, migration, reconnaissance

Réglementation : statut des espèces, zones humides et utilisation du plomb, tir à l'agraine, Influenza aviaire hautement pathogène

Etudes sur le gibier d'eau et ses habitats en Saône-et-Loire

2^{ème} partie en extérieur :

Atelier pratique pour la fabrication de nichours à canards : les nichours créés seront remis aux participants.

NOMBRE DE PLACES : 20	RESPONSABLE DE FORMATION : Edouard BUISSON <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Tenue adaptée à l'atelier en extérieur	INTERVENANTS : Edouard BUISSON (FDC 71) ACF-ADCGE 71

CONTACTS : Edouard BUISSON au 06 77 10 83 98 (programme)
ou Aurélie MASELLI au 03 85 27 92 71 (inscription)



REGULATION DES CORVIDES A TIR

DATE :

Vendredi 1^{er} mars (14h00 - 17h30)

OBJECTIF :

Initier les chasseurs à une méthode efficace de régulation des corvidés par tir

PUBLIC :

Tous chasseurs, gardes-chasse particuliers

PROGRAMME

Cadre réglementaire et rappel législatif :

- Espèces concernées (reconnaissance, dommages, statut des espèces)
- Périodes d'interventions
- Modalités de chasse et de destruction
- Moyens autorisés

Présentation de la méthode :

- Matériel nécessaire
- Conseils pour une bonne efficacité
- Conseils de sécurité

Conclusion et questions diverses

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Franck JACOB <i>Suppléante : Céline DRION</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : L'Abergement de Cuisery (Mairie)	INTERVENANT : Franck JACOB (FDC 71)



PIEGEAGE – AGREMENT DU PIEGEUR

DATES : formation sur 2 jours

Partie théorie (1^{ère} journée) : le jeudi 27 juin ou le samedi 29 juin (9h00 - 17h00)

Partie pratique (2^{ème} journée) : le samedi 6 juillet (9h00 - 17h00)

OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007

PUBLIC : personne désirant utiliser tous types de pièges. Formation ouverte à partir de l'âge de 15 ans, l'agrément n'étant accordé qu'à partir de 16 ans (arrêté du 13/12/2011)

PROGRAMME (2 journées)

La 1^{ère} journée de la formation se déroule en salle et a trait aux aspects réglementaires. La 2^{ème} journée est consacrée à l'apprentissage des techniques de piégeage et à leur mise en pratique.

1^{ère} journée :

- Textes réglementaires
- Utilisation du carnet de piégeage
- Information sur les différents modèles de pièges
- Présentation de l'Association des piégeurs agréés de Saône et Loire (APASL)
- Connaissance des espèces
- Maladies transmissibles à l'homme

2^{ème} journée (formation de groupes pour le travail en ateliers) :

- Atelier n° 1 : manipulation des pièges en salle
- Atelier n° 2 : techniques de piégeage par vidéo, test de connaissances
- Manipulation des pièges en situation sur le terrain

NOMBRE DE PLACES : 50	RESPONSABLE DE FORMATION : Céline DRION <i>Suppléant : Stéphane CAMUS</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir) Bottes et vêtements de pluie pour visite sur le terrain la 2 ^{ème} journée	INTERVENANTS : Céline DRION (FDC 71) APASL



CONSULTATIONS PUBLIQUES

DATE :

Samedi 20 avril (14h00 – 17h30)

OBJECTIF :

Comprendre le cadre et les enjeux des consultations publiques et apprendre à y répondre

PUBLIC :

Chasseurs

PROGRAMME

Cadre réglementaire des consultations publiques :

- Cadre législatif
- Qu'est-ce qu'une consultation publique ?
- Les différentes consultations publiques

Répondre à une consultation publique :

- Procédure de réponse
- Organisation & Fonctionnement
- Précautions & Méthodologie de réponse

Les autres types de consultations du public :

- Sondages
- Réseaux sociaux

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Robin GRÉMILLON <i>Suppléante : Peggy GAULTIER</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Robin GRÉMILLON

CONTACTS : Robin GRÉMILLON au 06.08.84.52.74 (programme)
ou Aurélie MASELLI au 03.85.27.92.71 (inscription)

FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE

DATE : samedi 23 mars (8h30 - 12h30)

OBJECTIF : connaître les réelles obligations imposées par la Loi 1901 et les droits d'une association à travers son fonctionnement ainsi que les responsabilités de tout président d'association

PUBLIC : Présidents, secrétaires d'association de chasse, membres du conseil d'administration ou candidats aux fonctions, chasseurs

PROGRAMME

Le système associatif : La loi 1901 et son fonctionnement

- Les statuts
- Le règlement intérieur
- L'assemblée générale

Le cas des associations de chasse

- Responsabilités civiles et pénales des dirigeants
- Organisation de manifestations

Les autres structures de chasse

- Associations non déclarées
- Association communale de chasse agréée (ACCA)

Le bail de chasse

L'organisation de la chasse en France

La chasse en Saône-et-Loire

- Fonctionnement et organisation de la FDC 71
- Adhérents (chasseurs, détenteurs de droit de chasse)
- Schéma départemental de gestion cynégétique
- Plans de chasse, plans de gestion, notion de territoire, droit de destruction...

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACT : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Aurélie MASELLI au 03 85 27 92 71 (inscription)



GARDE-CHASSE PARTICULIER

DATES :

Une session de 3 jours : les samedis 2 mars, 30 mars et 4 mai (8h30 - 17h00)

OBJECTIF : obtenir la reconnaissance d'aptitude technique à la fonction de garde-chasse particulier

PUBLIC : candidats à la fonction de garde-chasse particulier sur un territoire situé en Saône et Loire

PROGRAMME (3 journées)

Programme établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006 (Module 1 et Module 2). Dispensé par la FDC 71 et le Service départemental de l'OFB, avec le soutien logistique de l'Association départementale des gardes-chasse particuliers de Saône et Loire (ADGCPSL).

1^{ère} journée :

Notions juridiques de base (Module 1)

- les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires
- la police judiciaire et ses agents
- la procédure pénale
- l'infraction pénale
- le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires

Droits et devoirs du garde-chasse particulier (Module 1)

- la place du garde-chasse particulier au sein de la police judiciaire
- les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde-chasse particulier
- le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété

2^{ème} journée :

Déontologie et techniques d'intervention (Module 1)

Police de la chasse (Module 2)

3^{ème} journée :

Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats (Module 2)

Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier (Module 2)

NOMBRE DE PLACES : 35	RESPONSABLE DE FORMATION : Vincent AUGAGNEUR <i>Suppléant : Gaëtan BERGERON</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir)	INTERVENANTS : Vincent AUGAGNEUR (FDC 71) Service départemental de l'OFB Représentants de l'ADGCPSL

A titre d'information, des séances complémentaires de formation pratique sont dispensées sur le terrain. Ces séances sont facultatives pour l'obtention de l'agrément. Si vous souhaitez vous inscrire, contactez M. Michel CERZINI de l'ADGCPSL au 06.72.21.32.89.

CONTACT : Aurélie MASELLI au 03 85 27 92 71



CHASSE A L'ARC

DATE :

Samedi 1^{er} juin (8h30 - 17h30)

OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'attestation de chasse à l'arc en vertu de l'arrêté ministériel du 18 août 2008, modifié par l'arrêté du 16 Juillet 2012

PUBLIC : tous les chasseurs désirant chasser à l'arc

PROGRAMME

Matinée :

- Historique
- Nomenclature (arc, corde, flèche, accessoires...)
- Définitions particulières (band, allonge, spine...)
- Réglementation et sécurité
- Mode de chasse et comportement

Après-midi :

- Montage d'un arc, mesure du band, détermination de l'allonge
- Tir et manipulation des différents types d'arcs
- Questions diverses, discussion et échanges

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Anthony MORLET <i>Suppléant : Franck JACOB</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir) Bottes et vêtements de pluie pour le terrain	INTERVENANTS : Anthony MORLET (FDC 71) Jean-Paul VOISIN (FDC 71) Vincent LEBLOND (CHASSARC 71) André GOIN (UNUCR)

CONTACTS : Anthony MORLET au 06 88 45 60 48 (programme)
ou Aurélie MASELLI au 03 85 27 92 71 (inscription)



EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE

DATE : Samedi 8 juin (8h30 - 13h00)

OBJECTIF : suite à l'évolution de la réglementation européenne, former des chasseurs à réaliser l'examen initial du gibier chassé (petit et grand gibier) obligatoire pour tout gibier devant être commercialisé et pour tout gibier cédé pour un repas de chasse ou un repas associatif

PUBLIC : tout chasseur majeur

PROGRAMME

Rappels réglementaires

- Le « Paquet hygiène »
- Quelques chiffres clés sur le gibier sauvage
- Modalités de cession du gibier sauvage
- Principaux points relatifs à l'hygiène

Examen initial du gibier sauvage

- Notions d'anatomie et de pathologie
- Suivis sanitaires de la faune sauvage
- Organes sains et carcasses conformes
- Anomalies sur organes et carcasses

Gestes à connaître

- Techniques d'éviscération du grand gibier
- Techniques de prélèvements effectués dans le cadre de la recherche de trichines

Arbre de décisions (examen de l'animal et fiches commémoratives)

Suivi des examens initiaux sur le département

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Aurélie MASELLI au 03 85 27 92 71 (inscription)

CATALOGUE DES FORMATIONS 2024 - BULLETIN D'INSCRIPTION

ou Inscription en ligne via l'Espace Adhérents (www.chasse-nature-71.fr)

Nom : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse :

Code postal : ____ Commune :

Tél : __ / __ / __ / __ / __ Mail :@.....

N° permis de chasser :
(pour remise à niveau décennale à la sécurité, chasse à l'arc
et examen initial du gibier sauvage)

Cochez la ou les sessions
choisies

Formation	Coût	Session		Montant
REMISE A NIVEAU DECENNALE A LA SECURITE				
vendredi 2 février - Bourbon-Lancy	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
vendredi 26 avril - Viré	Gratuit	14h-17h30		
samedi 27 avril - Viré	Gratuit	9h-12h30		
vendredi 10 mai - Mervans	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
vendredi 31 mai - Le Creusot	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
vendredi 7 juin - Salornay-sur-Guye	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
vendredi 5 juillet - Le Creusot	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
vendredi 13 septembre - Le Creusot	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
Vendredi 15 novembre - Viré	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
CONNAISSANCE DES CERVIDES ET DES PRATIQUES DE CHASSE INDIVIDUELLE - samedi 25 mai	5 €			
BIOLOGIE ET SUIVI DES GRANDS PREDATEURS samedi 20 avril	5 €			
CONNAISSANCE DU GIBIER D'EAU ET CREATION DE NICHOS - samedi 24 février	5 €			
REGULATION DES CORVIDES A TIR - vendredi 1 ^{er} mars	5 €			
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR (2 jours) Théorie : jeudi 27 juin ou samedi 29 juin Pratique : samedi 6 juillet	5 €	27 juin 6 juillet	29 juin 6 juillet	
CONSULTATIONS PUBLIQUES - samedi 20 avril	5 €			
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE - samedi 23 mars	5 €			
GARDE-CHASSE PARTICULIER (3 jours) samedis 2 mars, 30 mars et 4 mai	5 €			
CHASSE A L'ARC - samedi 1 ^{er} juin	5 €			
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE - samedi 8 juin	5 €			
		TOTAL		

Bulletin d'inscription et règlement (à l'ordre de FDC 71) à retourner à :
FDC 71 - Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 Viré

Ne pas jeter sur la voie publique

Calculez le
montant à régler
à l'inscription